LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE DU 27 MARS 2024

I. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET 2023

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **APPROUVE** le CFU 2023 de la commune de Jaux :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 929 665,02 €	1 644 142,09 €	3 573 807,11 €
	Recettes réalisées	790 009,23 €	1 935 283,44 €	2 725 292,67 €
	Restes à réaliser	123 764,00 €	0,00 €	123 764,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 744 838,00 €	2 252 676,00 €	3 997 514,00 €
	Dépenses réalisées	420 175,59 €	1 496 321,29 €	1 916 496,88 €
	Restes à réaliser	143 400,00 €	0,00 €	143 400,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	369 833,64 €	438 962,15 €	808 795,59 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 184 827,02 €	608 533,91 €	423 706,89 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	185 006,62 €	1 047 496,06 €	1 232 502,68 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 19 636,00 €	0,00 €	-19 636,00 €
Résultat cumulé	Excédent	165 370,62 €	1 047 496,06 €	1 212 866,68 €

II. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement en report à nouveau.

III. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de maintenir les taux des deux taxes directes locales appliqués en 2023 (TH, TFB et TFNB)

Taxe d'Habitation	9,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties *(part communale 16,29%+part départementale 21,54%)*	37,83 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,29 %

IV. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le budget primitif 2024 :

Section de fonctionnement	2 789 780,00 €
Section d'investissement	2 431 765,00 €

V. AFFAIRES FONCIERES – CESSION PARCELLE ZK 18

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** de céder la parcelle ZK 18 à l'entreprise B.M.C. pour un prix de vente de 20 000 €

VI. REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE, d'autoriser** Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public

VII. RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE JAUX – LANCEMENT D'UNE COLLECTE DE DONS A LA FONDATION DU PATRIMOINE EN PARTENARIAT AVEC L' ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE JAUX

Le conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE** le lancement d'une collecte de dons à la Fondation du patrimoine.

VIII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE JAUX ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE JAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à 11 voix « pour » et 5 abstentions, d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

IX. TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SEZEO

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, **TRANSFERE** au SEZEO la compétence éclairage public.

X. DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION (DCSI) – EXTERNALISATION DE LA SUPERVISION ET DE L'ADMINISTRATION DE LA CYBERSECURITE – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA DCSI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

XI. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs

XII. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS